



COMITE SYNDICAL DU 7 NOVEMBRE 2017 COMPTE RENDU

LE BARON René, HELWIG Michelle, PAGNARD Guy, FRANÇOIS Jacques, GUERNALEC Michel, Alain ECHIVARD, GUEGUEN Paul, LE GALL Thierry, PLOUZENNEC Pierre, CROM Florence, TUPIN Hugues, CARADEC Henri, KERIVEL Jean, DERRIEN Joël, COLAS Roger, JOLIFF Alain, LE DUC Didier, CARAMARO Laure, JODOCIUS Xavier,.

Étaient excusés : MARTIN Gérard, QUILLIVIC Bruno, KERIVEL Jean, LOMENECH Jean, JAMBOU Marcel, PELLETER Bernard, GOYAT Daniel

Secrétaire de séance : GUERNALEC Michel est désigné comme secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 28 MARS 2017

Le compte-rendu du Comité Syndical du 27 juin 2017 ne faisant pas l'objet d'observation, il est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYMEED

Le Président soumet les nouveaux statuts du SYMEED à l'approbation de l'assemblée délibérante. Il précise les évolutions des statuts qui prévoient notamment « la suppression de l'action liée à la recherche d'équipements de stockage de déchets non dangereux ».

Monsieur TUPIN regrette que cette mission initiale du SYMEED soit supprimée car nous n'avons toujours pas de solution de CET 2 dans le Finistère et nos déchets ultimes continuent d'être enfouis dans le Morbihan ou en Mayenne. Il considère que « En terme de développement durable, on ne fait pas le job ! ».

Monsieur PLOUZENNEC considère que la fusion des syndicats pourrait peut-être offrir un cadre à une nouvelle réflexion sur ce sujet.

Le Président estime que ce n'est pas parce que le SYMEED abandonne cette compétence qu'il faut abandonner la réflexion.

Roger Colas constate pour sa part le manque d'implication et de volonté des services de l'Etat.

Madame CROM indique que le SYMEED voit aujourd'hui ses moyens réduits du fait que le département n'abondera plus le financement de cette structure.

Monsieur LEGALL regrette pour sa part que le projet de CET 2 de la CCPS n'ait pas abouti.

Le Président prend acte de toutes ces remarques et propose toutefois d'approuver ces nouveaux statuts.

Nonobstant les réserves émises par plusieurs délégués, le Comité Syndical approuve les nouveaux statuts du SYMEED à l'unanimité.

3. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Xavier JODOCIUS soumet à l'assemblée délibérante des décisions modificatives au budget incinération et au budget déchèterie.

Ces DM portent sur des transferts entre différents chapitres mais n'ont pas d'incidence sur le montant des contributions 2017.

Au Budget incinération

- En section de fonctionnement, la DM résulte d'une dépense plus importante que prévue sur les charges de personnel (+ 6 000 €) du fait de l'évolution de la carrière de plusieurs agents. Charge compensée par une réduction des charges à caractère générales attendues en fin d'exercice.
- En section d'investissement, la DM est justifiée par des dépenses de travaux d'équipement pour un montant de 430 K € initialement budgétisées au chapitre 23 qu'il est préférable d'inscrire au chapitre 21. Cette inscription budgétaire implique des amortissements qui permettront d'abonder la CAF.

Au Budget déchèteries

- En section de fonctionnement, la DM résulte d'une dépense plus importante que prévue sur les charges de personnel (+ 2 650 €) du fait de l'évolution de la carrière de plusieurs agents. Cette dépense supplémentaire est abondée par des recettes de matériaux supplémentaires au chapitre 70.
- En section d'investissement, la DM résulte de travaux et d'achat de matériels imprévus réalisés sur la déchèterie de Trégunc en raison d'une mise en demeure de la préfecture sur des travaux de clôture et achat d'un conteneur anti feu pour les DDS pour un montant total de 35 K€ compensés par une réduction des autres travaux d'investissement prévus qui ne seront pas réalisés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve ces DM à l'unanimité.

4. SIGNATURE DU MARCHE DE TRANSPORT DES DECHETS

La commission d'appel d'offres a attribué le marché de service n° 2017 006 OM relatif au transport des ordures ménagères à la société de transport MALHERBE. Ce marché est passé pour une durée de 4 ans. Le montant du nouveau marché est sensiblement équivalent au montant du marché actuel soit 221 K€ HT / an.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le président à signer ce marché.

5. CREATION DU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE PRINCIPALE 2^{ème} CLASSE

Suite à l'obtention de l'examen professionnel de la secrétaire administrative, après avis favorable des membres du Bureau, le président propose de créer un poste d'adjointe administrative principale 2ème classe au 01/01/2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical émet un avis favorable à la création de ce poste.

6. RACHAT DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Le Président fait part de la démarche engagée par tous les EPCI du Département 29 regroupés au sein du SYMEED pour la reprise des matériaux de la collecte sélective, afin de massifier les gisements et d'optimiser les recettes de chacun

La consultation comportait 10 lots : acier, aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, papier, plastiques, cartons répartis en fonction des besoins et sujétions techniques des collectivités.

Monsieur Plouzenec voit dans cette action collective toute la pertinence du SYMEED.

Chaque collectivité restant maître de son gisement et de ses repreneurs.

L'attribution des lots a eu lieu le 24 octobre. En ce qui concerne VALCOR, les repreneurs désignés sont :

- Acier : GUYOT
- Aluminium : GUYOT
- PCMC (Cartonnettes) : VEOLIA
- PCC (Tétra pack) : REVIPAP
- Plastiques : VALORPLAST
- Cartons déchèteries : VEOLIA

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer les contrats de reprise de ces matériaux.

7. ACTIVITES DECHETERIES

La commission déchèteries s'est réunie le 27 septembre 2017, ont été abordés :

➤ Le projet de la future déchèterie de Scaër.

Monsieur Roger Colas fait part de l'avancement du projet. Il indique que QUIMPERLE COMMUNAUTE a délibéré pour l'acquisition du terrain au prix de 2.90 € /m2.

Le projet de tourne à gauche a été revu conformément aux indications de la Direction des Routes.

Il a été demandé au maître d'œuvre de poursuivre la rédaction du dossier d'autorisation d'exploiter.

➤ Plateforme de traitement des végétaux.

Roger COLAS expose les préoccupations de la commission déchèterie et indique qu'il est urgent d'arrêter une position définitive sur le sujet.

Pierre Plouzenec indique que dans les déchèteries de la CCHPB, tout branchage d'un diamètre supérieur à 12 cm est refusé.

Monsieur Colas revient sur l'importance de la communication sur le sujet.

Monsieur Derrien estime que plus on aura de capacité de traitement de déchets verts, plus il y aura de déchets verts.

Monsieur Guy Pagnard indique que le bois issu de ces DV doit être considéré comme une ressource mais admet qu'on manque aujourd'hui de projet pour des chaufferies bois.

➤ Déchèterie de Trégunc / plateforme végétaux

Monsieur Roger Colas indique que la commission a acté que la Plateforme de traitement des végétaux devient prioritaire par rapport à la déchèterie de TREGUNC du fait que :

- la fermeture du site actuel de SCAER ne permettra plus le traitement des végétaux de SCAER et d'ELLIANT,
- les transferts de tout ou partie des végétaux collectés sur la déchèterie de CONCARNEAU et en provenance des secteurs de MELGVEN et de ROSPORDEN pourraient être traités sur cette nouvelle plateforme et non plus à TREGUNC.

➤ Projet de ressourcerie

Monsieur Roger Colas indique que le bureau d'étude a évalué l'acquisition de locaux ainsi que leur mise en conformité à :

- ROSPORDEN : 80 k€ acquisition + 3,7M€ rénovation

- BANNALEC : 90 k€ acquisition + 1,8M€ rénovation

Il a été demandé à RETRITOUT d'étudier toutes les possibilités pour un démarrage du projet dans des conditions plus modestes.

Ces pistes sont :

- La location d'un bâtiment,
- Achat de terrain et constructions de bâtiment modulaires évolutifs,
- Recherche d'autres bâtiments etc...

8. CONTRAT D'EXPLOITATION DE L'UIOM

Le Président souhaite tenir le comité syndical des travaux de la commission « incinération » qui s'est réunie à plusieurs reprises.

Il rappelle les principales questions qui se sont posées.

Monsieur Paul Gueguen indique que la « Commission incinération » a arrêté les modalités définitives de passation de ce marché compte-tenu des aléas et des incertitudes sur les évolutions de tonnages à moyen et long terme.

Les arbitrages ont porté sur :

- la durée du marché,
- la forme du marché,
- les modalités de passation du marché,
- les critères de jugement des offres etc...

Monsieur Hugues Tupin propose de ne pas négliger les propositions techniques qui pourraient être faites par les entreprises car il faut aussi faire confiance à la créativité des entreprises.

9. DELEGATION DE SIGNATURES DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR

Les rapports de délégation du Président et du Directeur sont présentés aux délégués qui en prennent acte.

Le Secrétaire de séance,

Michel GUERNALEC